

## Réponses aux questions webinaire présentation du module HVE dans Diagagroeco 28 avril 2022

Ce document apporte des éléments de réponse aux questions posées lors du webinaire de présentation du module HVE dans Diagagroeco, qui s'est tenu le 28 avril 2022. N'y sont pas reprises :

- les remarques et propositions quant à des améliorations ou informations complémentaires. Nous les avons bien notées et tenterons dans la mesure du possible d'apporter les modifications suggérées dans l'outil ;
- les questions à des problèmes informatiques ou des difficultés dans la prise en main de l'outil. Nous invitons les personnes qui rencontrent de telles situations à faire remonter leur demande via le bouton « besoin d'aide » en haut à droite des écrans de Diagagroeco.

### Fonctionnalités de l'outil

*- Peut-on avoir accès à la synthèse HVE sans avoir rempli les 3 autres modules ?*

R : Oui. Les modules de Diagagroeco sont indépendants. Il est possible de n'en remplir qu'un seul (ex. uniquement le module HVE). L'utilisateur peut également commencer la saisie d'un module puis l'interrompre pour renseigner une partie d'un autre module, ou encore se déconnecter et terminer sa saisie ultérieurement.

*- La raison de la potentielle inéligibilité est-elle détaillée ?*

R : Diagagroeco a été pensé pour que l'utilisateur puisse comprendre comment l'outil en arrive aux résultats affichés. Ainsi, dans le module HVE, l'outil lui indique, pour les quatre indicateurs (biodiversité, phytosanitaires, fertilisation et irrigation), le nombre de points obtenus par item (dont la somme doit être supérieure à 10 pour valider l'indicateur). L'agriculteur peut alors identifier les indicateurs et items pour lesquels il a obtenu le moins de points et qui de ce fait, expliquent la potentielle inéligibilité.

*- L'outil propose-t-il des pistes de progrès lorsque l'exploitant ne valide pas l'un des modules ?*

R : Le module « pratiques » de la branche « diagnostic agroécologique » propose une liste de pratiques agroécologiques, organisées par domaines (ex. : Diversifier les productions dans le temps et dans l'espace - Protéger et favoriser les auxiliaires et les pollinisateurs et leurs habitats - Gérer de façon pertinente la fertilisation minérale et organique, etc.). Si l'utilisateur ne valide pas un des indicateurs HVE, il peut se rapporter aux domaines associés du module « pratiques » et découvrir d'éventuelles pratiques à mettre en place sur l'exploitation pour améliorer son score. Cependant, l'outil n'affiche pas directement et automatiquement dans le module HVE, ce qui pourrait être mis en place pour augmenter le nombre de points.

*- L'outil offre-t-il une aide au calcul des indicateurs (IFT, Bilan azoté, ...) ou donne-t-il des liens vers d'autres outils ?*

*- Quels liens avec la calculatrice IFT ou bien avec l'outil de calcul du bilan apparent ?*

*- Le module fait-il le calcul des IFT pour l'item produits phytosanitaires ?*

*- Au niveau de la fertilisation, est-ce que votre outil permet de calculer les balances globales azotées ou le bilan apparent, car ces calculs posent souvent des soucis au niveau des agriculteurs quand ils n'ont pas de logiciel de traçabilité type mes parcelles, géofolia... ?*

R : Pour l'IFT, les utilisateurs sont renvoyés vers l'Atelier de calcul de l'IFT : <https://alim.agriculture.gouv.fr/ift/>. Diagagroeco n'intègre pas de calculateur en interne puisqu'il existe cette plateforme qui fait référence.

Pour le bilan azoté (méthode du bilan apparent ou de la balance globale azotée (BGA)), il n'est pas demandé à l'utilisateur le résultat final mais les données qui permettent de l'évaluer (quantité d'azote par poste en entrée (engrais organique, minéraux...) puis en sortie (exportation par les cultures vendues, les produits animaux vendus...)). L'outil détermine alors automatiquement le résultat à partir des quantités renseignées par poste.

- *Est-il possible de stocker les documents justificatifs pour chaque item : assolement, cheptel, IFT ... ?*

R : Non, Diagagroeco n'est pas une plateforme de stockage de documents.

### Gestion de collectifs

- *Nous sommes une cave coopérative viticole, pouvons-nous créer un compte ""cave"" et à l'intérieur créer un certain nombre d'exploitations ?*

- *En tant que conseiller auprès d'agriculteurs puis-je enregistrer toutes les exploitations sur mon propre compte ?*

- *Cet outil peut-il être utilisé dans le cadre d'un audit interne réalisé par une structure collective ?*

- *En tant que technicien, peut-on vérifier l'éligibilité HVE3 pour un groupe d'agriculteurs ?*

- *Je gère une démarche collective de 300 exploitations. Je dois faire des remontées des données des items pour l'ensemble des exploitations agricoles. Cette fonctionnalité est-elle possible dans votre module ?*

R : Depuis un compte conseiller (qui peut s'intituler « cave »), il est possible de créer ou suivre plusieurs exploitations et pour chacune d'elle, plusieurs diagnostics. Il est cependant nécessaire que les agriculteurs concernés aient créé eux aussi un compte. Deux modalités existent alors :

1/ Les agriculteurs renseignent les données de l'exploitation depuis leur compte puis ouvre les droits de lecture seule (le conseiller voit les données saisies dans les diagnostics mais ne peut pas les modifier) ou lecture/écriture (le conseiller voit les données saisies dans les diagnostics et peut les compléter ou modifier depuis son compte) au conseiller. Une fois l'invitation acceptée, l'exploitation et les diagnostics associés apparaissent dans l'espace associé au compte du conseiller.

2/ Le conseiller crée, lui, l'exploitation et les diagnostics depuis son compte et partage les éléments avec l'agriculteur concerné. Celui-ci doit alors valider le partage pour pouvoir visualiser et modifier/compléter les informations saisies.

Le conseiller peut ensuite créer des groupes avec certaines exploitations suivies (ex. un conseiller a enregistré dans son espace les caractéristiques et diagnostics de 30 exploitations d'agriculteurs avec lesquels il travaille. Parmi celle-ci, 12 appartiennent à un groupe Ecophyto 30 000 qu'il anime. Il peut créer un groupe « Ecophyto 30 000 », ce qui lui donne accès à des synthèses et moyennes des résultats du groupe pour la branche « diagnostic agroécologique ».

- *Dans le cadre d'une certification collective, y'a-t-il un nombre maximum d'exploitations qu'il est possible d'enregistrer ?*

R : Depuis un compte conseiller, il n'y a pas de limite dans le nombre d'exploitations qu'il est possible de créer ou suivre. De même, le conseiller peut intégrer autant d'exploitations qu'il souhaite dans les groupes qu'il crée.

### Lien avec le calculateur Excel du ministère

- *Peut-on extraire les réponses saisies dans le module HVE de Diagagroeco dans la grille Excel officielle du ministère ?*

- *L'outil permet-il de générer automatiquement le tableau Excel HVE V4 ?*

*- Est-il possible d'exporter les données enregistrées dans l'outil dans la grille d'audit Excel ?*

R : Le module HVE de Diagagroeco et le calculateur sous forme de fichier Excel, fourni par le ministère en charge de l'agriculture pour effectuer les audits sont deux outils distincts et non inter-opérables. Il n'est pas possible d'extraire automatiquement les données renseignées dans Diagagroeco vers le calculateur Excel ou inversement.

*- Quelle différence avec la grille d'audit mise à disposition sur le site du ministère ?*

*- Cet outil s'envisage pour un accompagnement d'un agriculteur. Mais si le conseiller doit à la fois compléter l'outil puis ensuite remplir la grille HVE V4, je n'imagine pas les conseillers faire le travail 2 fois.*

*- J'ai l'impression que le module HVE Diagagroeco est la grille Excel du Ministère mais en ""beau"". Avant de se présenter en audit externe avec l'OC, l'OC demande la grille Excel remplie qui sera ensuite vérifiée lors de l'audit. Il serait bien de pouvoir envoyer une extraction du module HVE à la place de la grille Excel, cela éviterait 2 saisies.*

R : Le module HVE de Diagagroeco et le calculateur Excel fourni par le ministère en charge de l'agriculture ne s'adressent pas aux mêmes cibles et n'ont pas les mêmes objectifs. Le calculateur Excel est à disposition des personnes amenées à effectuer des audits. Il vise à aider ceux-ci dans les calculs du nombre de points par item et indicateur, mais n'a pas de visée pédagogique. Le module HVE de Diagagroeco s'adresse lui :

- aux agriculteurs qui ne connaissent pas HVE, pour leur faire découvrir le contenu du plan de contrôle ;  
- aux agriculteurs potentiellement intéressés par HVE, pour se positionner par rapport aux exigences du plan de contrôle, identifier les items et indicateurs sur lesquels il leur faut progresser le cas échéant puis préparer l'audit (prendre connaissance des données demandées et rassembler les informations correspondantes) et ce, avant de s'engager dans la démarche de certification coûteuse.

- aux conseillers comme outil d'interaction et de discussion avec les agriculteurs qu'il suit, individuellement ou dans le cadre de l'animation d'un collectif, pour identifier des pistes de progrès et construire ensemble une démarche d'amélioration continue des pratiques avec pour objectif l'atteinte des exigences du plan de contrôle HVE.

Le module HVE de Diagagroeco présente donc de manière plus explicite les items et accompagne davantage les utilisateurs dans une démarche réflexive que ne le fait le calculateur Excel. Diagagroeco étant un outil qui se veut simple d'utilisation, la saisie a été optimisée par rapport au fichier Excel (affichage uniquement des questions qui concernent l'exploitation, automatisation de certains calculs...). Il permet également l'enregistrement des données et la gestion des exploitations et diagnostics dans des espaces dédiés associés aux comptes des utilisateurs. Ceux-ci peuvent alors revenir sur des saisies incomplètes, modifier leurs réponses voire effectuer des simulations et ce, quand ils le souhaitent.

La complémentarité entre les modules de la branche « diagnostic agroécologique » de Diagagroeco et le module HVE apporte également une plus-value par rapport au calculateur Excel fourni par le ministère en charge de l'agriculture. L'utilisateur peut en effet aller plus loin que le diagnostic HVE en interrogeant ses performances pour les autres dimensions que l'environnement (économique, social...) et découvrir des pratiques à mettre en place sur l'exploitation dans une démarche de progrès vers l'agroécologie (et ainsi potentiellement pour augmenter le nombre de points des items et indicateurs HVE).

*- L'outil ne génère pas la grille du plan de contrôle même si l'ensemble des questions renseignées. Est-ce qu'un développement en ce sens est-t-il envisagé ?*

*- S'il y a possibilité de faire évoluer l'outil pour qu'une extraction des résultats puisse se faire vers la grille Excel officielle cela serait un vrai plus.... Cette dernière étant accessible en libre accès. Cela*

*permettrait aux exploitants qui veulent se lancer dans la labellisation de ne pas avoir à tout ressaisir dans la grille du ministère.*

R : La possibilité de renseigner automatiquement le calculateur Excel fourni par le ministère en charge de l'agriculture pour effectuer les audits à partir des données saisies dans Diagagroeco n'est pas un développement envisagé. Déjà parce que les cibles et les objectifs de ces deux outils sont différents (cf. réponse ci-dessus), ensuite pour des raisons informatiques et de l'absence de correspondance directe entre les questions posées dans Diagagroeco et le calculateur Excel. Pour faciliter et optimiser la saisie dans le module HVE de Diagagroeco, la manière dont les questions sont formulées ainsi que certaines données demandées diffèrent du calculateur Excel (ex. le calculateur va demander directement une donnée issue d'un calcul alors que Diagagroeco va demander des données plus simples à renseigner pour l'utilisateur puis effectuer lui le calcul). Sans une correspondance directe entre les données demandées, l'interopérabilité, *i.e.* le transfert direct des données saisies dans un outil dans l'autre se révèle complexe.

### Actualisation et évolutions

*- La grille d'audit HVE est encore parfois revue (à la marge) selon les remontées des opérateurs ou des organismes certificateurs. Est-il prévu une MAJ périodique de Diagagroeco pour tenir compte de ces ajustements ?*

*- Comment l'outil va-t-il s'adapter aux éventuelles évolutions du label HVE ?*

*- Concernant les mises à jour de l'outil, est-il prévu qu'elles soient régulières pour suivre les fréquentes évolutions de référentiel ?*

*- L'outil est-il mis à jour au fur et à mesure des modifications de la grille du ministère ?*

R : Diagagroeco est co-géré par l'ACTA et le ministère en charge de l'agriculture. Celui-ci assurera l'adéquation entre les modalités de calcul des points suivies dans Diagagroeco et les éventuelles évolutions du plan de contrôle HVE. Le module HVE de Diagagroeco sera mis à jour dans les plus brefs délais, en fonction de l'importance des modifications apportées et des développements informatiques nécessaires à leur implémentation. Les utilisateurs seront informés de toute mise à jour par un message spécifique lors de leur connexion.

*- Des améliorations de la plateforme Diagagroeco sont-elles déjà prévues ?*

R : Plusieurs pistes et idées sont d'ores et déjà identifiées :

- adaptations à des besoins filières : ex. compléter le module HVE pour correspondre au cahier des charges du label Plante Bleue 3 de la filière horticole, ajouter un atelier « élevage équin » et les questions et références associées.

- développement de nouvelles fonctionnalités : ex. automatiser les liens entre les modules de la branche « diagnostic agroécologique » et le module HVE, optimiser l'ergonomie...

- actualisation de la branche « diagnostic agroécologique » : ex. compléter avec les enjeux actuels encore peu prioritaires lors du développement de l'outil en 2015 (changement climatique, sécheresse), mettre à jour les indicateurs et références...

Le développement effectif de ces améliorations dépend des moyens qu'il est possible d'allouer à Diagagroeco et des priorités au regard des besoins utilisateurs.

### Fidélité au plan de contrôle HVE

*- Lorsque l'on saisit les infrastructures agro-écologiques (IAE), peut-on différencier les IAE sur les terres arables et sur les prairies permanentes ?*

R : Dans le plan de contrôle HVE version 4, item « Infrastructures agroécologiques », le critère obligatoire ne se mesure qu'à partir des IAE présentes sur les terres arables de l'exploitation alors que pour les deux suivants, les IAE présentes sur les prairies permanentes sont également prises en compte. Il est donc nécessaire de pouvoir différencier les IAE sur les terres arables et sur les prairies permanentes, ce que permet bien le module HVE de Diagagroeco. En pratique, l'utilisateur renseigne 2 tableaux distincts, l'un pour les IAE sur les terres arables uniquement et l'autre pour les IAE sur la totalité de la surface de l'exploitation, donc avec celles présentes sur les prairies permanentes prises en compte.

*- Les bilans IFT et bilans azotés sont-ils pris en compte dans l'outil, en prenant en compte les spécificités, OTEX, etc. ?*

R : Oui. Le module HVE de Diagagroeco reprend l'ensemble des éléments du plan de contrôle HVE (version n°4 du 22/11/22) avec les différentes possibilités (ex. calcul du bilan azoté par la méthode de la balance globale azotée (BGA) ou celle du bilan apparent) et configurations de l'exploitation (ateliers, OTEX, ...).

*- Comment la potentielle divergence entre le diagnostic final de l'outil et l'audit de certification est-elle gérée ?*

*- Avez-vous effectué des analyses comparatives avec des organismes certificateurs officiels ?*

R : La mise en ligne a été conditionnée à l'obtention de nombres de points identiques pour chaque item et chaque indicateur entre le calculateur du ministère utilisé pour les audits et le module HVE de Diagagroeco et ce, pour 5 exploitations tests diverses quant à leurs ateliers, à savoir :

- une exploitation en fruits hors arboriculture hors sol et horticulture hors sol ;
- une exploitation avec des bovins allaitants, des grandes cultures, des prairies permanentes et temporaires ;
- une exploitation en grandes cultures avec irrigation ;
- une exploitation en viticulture ;
- une exploitation de diversifiée : grandes cultures avec prairies temporaires, arboriculture, pépinière en conteneurs.

Chaque exploitation étant particulière avec des modalités de calcul de points spécifiques, il est possible voire probable que les premiers mois, des écarts puissent être constatés. Il est alors important que les utilisateurs le signalent et si possible, transmettent le calculateur du ministère complété associé (pour connaître les scores attendus). Les écarts constatés seront alors analysés afin d'apporter les corrections pour les résoudre et *in fine*, garantir une adéquation de plus en plus optimale entre les résultats du module HVE de Diagagroeco et ceux des audits.

Il est toutefois important de rappeler, que le module HVE de Diagagroeco vise avant tout à faire connaître aux utilisateurs les exigences du plan de contrôle en fonction des caractéristiques de son exploitation et que les résultats obtenus ne présentent pas des conclusions des auditeurs.

#### Autres niveaux de la certification environnementale

*- Prévoyez-vous un module identique pour le niveau 2 de la certification environnementale ? Sinon existerait-il un outil similaire accessible gratuitement sur le web pour les agriculteurs qui souhaiteraient d'abord s'auto-évaluer sur le niveau 2 ?*

*- Le niveau 1 de la certification environnementale est-il intégré dans le diagnostic ?*

*- Il ne me semble pas avoir vu dans la synthèse présentée qu'un préalable niveau 1 est obligatoire pour une certification HVE, même si potentiellement susceptible d'évoluer, cette information serait peut-être importante à ajouter ?*

R : Le module HVE de Diagagroeco ne se rapporte qu'au niveau 3 de la certification environnementale. Pour le moment, le développement de modules similaires pour les niveaux 1 et/ou 2 n'est pas prévu. Ce choix se justifie notamment par des contraintes informatiques : le niveau 3 de la certification environnementale repose sur un système d'indicateurs et de points, proche de ce qui existait déjà pour la branche « diagnostic agroécologique » de Diagagroeco alors que les niveaux 1 et 2 de la certification environnementale reconnaissent une conformité avec des mesures réglementaires et l'enregistrement de pratiques. Leur fonctionnement différent nécessite donc de développer un outil avec des fonctionnalités autres que ce que propose Diagagroeco. Une information plus explicite sur ce que sont les niveaux 1 et 2 pourrait cependant être ajoutée dans Diagagroeco, comme cela a été suggéré lors du webinaire.

#### Autres questions

*- Le résultat final DIAGAGROECO pourra-t-il être envoyé aux OC afin de répondre à leur demande pour l'auto-évaluation (envoi d'une grille pré-remplie avant l'audit initial) ou faudra-t-il quand même compléter la grille V4 du gouvernement ?*

R : Le module HVE de Diagagroeco est un outil pédagogique permettant aux utilisateurs de découvrir les exigences du plan de contrôle et de positionner les résultats actuels de l'exploitation au regard de celles-ci. Il permet de préparer l'audit mais ne peut en aucun cas se substituer à celui-ci. La synthèse obtenue via Diagagroeco est le résultat d'un pré-diagnostic effectué à partir de données déclarées par l'utilisateur, qui de ce fait, ne sont ni vérifiées, ni vérifiables. L'éligibilité obtenue dans le module HVE de Diagagroeco ne vaut pas certification et ne remplace pas l'audit d'un organisme certificateur.

*- Vous nous avez indiqué que tout type de public peut utiliser l'outil (agriculteur, conseillers, enseignants etc.), savez-vous aujourd'hui quelle est la proportion de ces catégories parmi les 16 000 comptes ?*

R : Non. Nous connaissons le nombre de comptes créés (16 332 au 16 mars 2023) mais nous ne sommes pas en mesure de connaître le profil des utilisateurs associés.

*- Comment l'outil est-il proposé au monde agricole, aux structures collectives notamment ?*

*- L'accès est-il gratuit pour l'agriculteur ?*

R : Oui. Diagagroeco est un outil gratuit et libre d'accès sur internet (<https://www.diagagroeco.org/>). Il est demandé aux utilisateurs de se créer un compte pour garantir la propriété et la confidentialité des données saisies et permettre à chacun d'enregistrer ses diagnostics pour les consulter *a posteriori*, terminer de les renseigner ou encore modifier des informations et réponses.